

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du 4 mai 2026, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Madame Isabelle Brisson (DM-26-190) demande une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment complémentaire qui surpassera la superficie du bâtiment principal contrairement à l'article 12.5.4. du règlement de zonage 2015-03 concernant l'aire au sol des bâtiments et dont la hauteur sera de 5.85m. au lieu de 5m. selon l'article 12.5.7 du même règlement concernant les normes relatives à un bâtiment complémentaire isolé

La demande porte sur un emplacement situé au 2 lac José, lot 6 502 148

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 20^{ième} jour du mois d'avril 2026

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier